



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

## CONSULTATION PAR ÉCRIT DE 15 JOURS SUR DIFFÉRENTES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

### PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a déclaré, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, le remplacement des consultations publiques habituelles par une consultation écrite pour toutes les prochaines demandes de dérogations mineures, dont les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : 1500, rue des Cèdres

No de lot : 3 729 051 (Lots projetés 6 421 572, 6 421 573, 6 421 574 et 6 421 575)

Requérant : Propriétaire(s) ou son mandataire par procuration

Demande : Les demandes de dérogations mineures consistent à autoriser une opération cadastrale visant à créer quatre lots dont :

- Le lot projeté 6 421 572 aurait une largeur de 13,38 mètres alors que la largeur minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 15 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,62 mètre ;
- Le lot projeté 6 421 573 aurait une largeur de 13,37 mètres alors que la largeur minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 15 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,63 mètre ;

Le tout tel qu'illustré sur le plan-projet de lotissement et plan-projet d'implantation produit par M. Léandre Ethier, arpenteur-géomètre, minute 511, daté du 21 janvier 2021.

---

Adresse : -

No de lot : Lot projeté 6 424 446

Requérant : Ville de L'Assomption

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une opération cadastrale visant à créer le lot 6 424 446 dont :

- La largeur serait de 15 mètres alors que la largeur minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 60 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 45 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan-projet de lotissement produit par M. Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, minute 10 305, daté du 11 février 2021.

---

Adresse : 1024, rue Marion

No de lot : 3 728 352

Requérant : Propriétaire(s) ou son mandataire par procuration

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser :

- L'agrandissement du bâtiment principal pour lequel la marge de recul arrière serait de 6,18 mètres alors que la distance minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 7,50 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,32 mètre ;

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation produit par M. André Gendron, arpenteur-géomètre, minute 14 045, daté du 25 février 2021.

---

Adresse : 21, rue Lapierre

No de lot : 2 890 060 (lots projetés 6 413 432 et 6 413 433)

Requérant : Propriétaire(s) ou son mandataire par procuration

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une opération cadastrale visant à créer le lot transversal 6 413 432 alors qu'une opération cadastrale ne doit pas avoir pour effet de créer de tel lot, et ce, selon le règlement 301-2015 relatif au lotissement.

Le tout tel qu'illustré sur le plan cadastral, minute 2699, émis par Fabien Chereau, arpenteur-géomètre, daté du 15 décembre 2020.

---

Adresse : 971, rang du Bas-de-L'Assomption Nord

No de lot : 2 890 874

Requérant : Propriétaire(s) ou son mandataire par procuration

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser :

- La construction d'une habitation unifamiliale isolée dont la distance de la ligne de l'emprise de la servitude pour une ligne de haute tension, serait de 6,62 mètres alors que la distance minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 15 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 8,38 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan-projet d'implantation, minute 14 034, émis par André Gendron, arpenteur-géomètre, daté du 19 février 2021.

---

#### PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE :


Qu'une présentation de ces demandes de dérogation mineure peut être consultée sur le site internet de la Ville de L'Assomption à l'adresse [www.ville.lassomption.qc.ca](http://www.ville.lassomption.qc.ca) dans le menu *Document à télécharger* sous la rubrique « Projets en consultation écrite ».

Toute personne intéressée de la Ville de L'Assomption peut transmettre ses commentaires, ainsi que leur appui ou leur opposition à ces demandes de dérogations, pendant une période de **15 jours, jusqu'au 7 avril 2021 (inclusivement)** à partir de la date de publication du présent avis.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Division du greffe  
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord  
L'Assomption (Québec) J5W 2H1  
Courriel : [greffe@ville.lassomption.qc.ca](mailto:greffe@ville.lassomption.qc.ca)

Donné à L'Assomption, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021.

  
Jean-Michel Frédérick, avocat  
Greffier